

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 25 septembre 2020 portant renouvellement du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « Centre Technique du Cuir » (CTC)

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008, autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure ;

Vu le décret 2020-1160 du 23 septembre 2020 relatif à la composition du conseil d'administration du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie ;

Vu les propositions du conseil national du cuir en date du 23 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC » pour une période de trois ans à compter de la date du présent arrêté :

Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels

M. Frank Boehly.
M. Christophe Dehard.
M. Régis Feuillet.
Mme Carole Fuchs.
M. Sébastien Hervé.
Mme Marie Hiriart Carriat.
Mme Anne Céline Humeau.
M. Olivier Lesage.
Mme Gaëlle Presles.
Mme Laurence Quelier.
M. Christophe Rohard.
M. Jacques Royer.
M. Jean Strazzeri.
M. Jean Pierre Tolo.

Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence

M. Robert Ameteau.
Mme Catherine Helaine.
M. Patrice Mignon.
Mme Sophie Viot Coster.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration française des ministères économique et financier.

Fait le 25 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
THOMAS COURBE